

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'agriculture et de  
l'alimentation

**Arrêté relatif aux formations de l'Ecole nationale du génie de l'eau et de  
l'environnement de Strasbourg (ENGEES) ne pouvant être effectuées à distance  
pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19**

N° DGER/SDES/2020-660

**Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,**

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VIII ;

Vu le décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment son article 34 ;

Vu la demande du directeur de l'Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES) présentée le 3 novembre 2020 ;

**Arrête :**

**Article 1er**

Les formations de l'Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES) dont la liste est annexée au présent arrêté ne peuvent pas être effectuées à distance compte tenu de leur caractère pratique.

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'établissement.

### Article 3

La directrice générale de l'enseignement de la recherche au ministère de l'agriculture et de l'alimentation est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le - 4 NOV. 2020

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche



Isabelle CHIMITELIN

**Formations à effectuer en présentiel compte tenu de leur caractère pratique**

base réglementaire : 1° de l'article 34 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

à transmettre en .pdf et .xls à sdes-continue.dger@agriculture.gouv.fr

Nom de l'établissement		Ecole interne ou site		Désignation de la formation		Date de transmission :		Période (semaine n° à semaine n°)		Niveau		Effectif du groupe		Observations	
ENGEES		Strasbourg		formation ingénieur		9 au 13 novembre		3A		17 VA HU					TP informatique 26h
ENGEES		Strasbourg		formation ingénieur		13 au 20 novembre		3A		17 VA HU					TP informatique 12h
ENGEES		Strasbourg		formation ingénieur		16-nov		3A		17 de différentes VA					TOEIC 4h

Visa établissement :



email pour retour à l'établissement : marianne.bernard@engees.unistra.fr



Visa autorité académique (DGER) :

Date du visa DGER

Direction générale de l'enseignement et de la recherche - 78 rue de Varenne - 75007 Paris

